



## ***Alliance CFTC – UNSA COTE D OR***

Lors de son déplacement en Côte d'Or, le Secrétaire d'Etat chargé du Budget a souhaité rencontrer les organisations syndicales de la DRFIP , le jeudi 21 avril à 10 h 50.

Monsieur Christian Eckert est arrivé très en retard pour évoquer, essentiellement, le prélèvement à la source.

Il a balayé les revendications touchant les conditions de vie au travail, promotions et avancements avec mauvaise humeur en expliquant que c'était la crise et que des négociations salariales avaient malgré cela, abouti à une augmentation des fonctionnaires de 0,6 %.

Revenant à son principal objectif (le prélèvement à la source), il a indiqué que le texte devait être déposé devant le Conseil d'Etat début mai 2016. Ainsi la mise en place, d'un impôt réellement adapté aux revenus perçus dans l'année, sera progressive et effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour ne pas générer une souffrance au travail supplémentaire chez les agents déjà fortement affectés par les suppressions d'emplois massives (environ 150 pour les 5 dernières années), **la CFTC a demandé le gel des suppressions pendant la mise en œuvre de cette réforme.**

Le Secrétaire d'Etat a souligné que les baisses d'effectif à la DGFIP étaient globalement compensées par des créations dans l'enseignement, les douanes et la police, sous entendu : les finances Publiques ne sont pas prioritaires.

Aux questions concernant les contrôles du reversement des sommes prélevées par les employeurs, les réponses ont été un peu floues, peut-être que ceux-ci seraient opérés par les SIE. Il est prévu que le Trésor prélève directement ces fonds sur le compte des entreprises, selon une périodicité encore non connue. Il semble que le contrôle soit incompatible à ce niveau.

Pour les cas particuliers tels que les artisans, les usagers percevant des revenus à l'étranger, les personnes ayant plusieurs petits emplois etc, les modalités ne sont pas encore définies.

A la question cruciale du : pourquoi cette réforme alors qu'en France il est reconnu que les citoyens s'acquittent en majorité, spontanément de l'impôt, le Secrétaire d'Etat a répondu que c'était plus actuel et plus juste pour les usagers ayant des changements de situation en cours d'année.

En revanche, les éventuels gains de productivité ne seront chiffrables que dans 2 ou 3 années, un pic de charges était à prévoir et qu'un effort était à faire pour mener à bien cette réforme.

Monsieur Eckert a garanti une formation adaptée pour les agents ainsi qu'une communication importante auprès des contribuables.